



Municipalité de Saint-Casimir
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 247-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'agrandir la zone récréative REC-4 à même une partie de la zone agricole A-14.

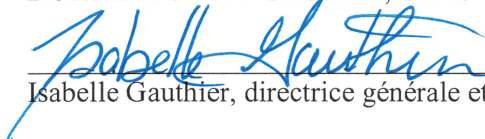
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2025, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté le premier projet de Règlement numéro 247-2025 modifiant le règlement de zonage 139-2015 fin d'agrandir la zone récréative REC-4 à même une partie de la zone agricole dynamique A-14.

L'objet de ce règlement a pour but de modifier le plan de zonage de manière à agrandir la zone récréative Rec-4 en y intégrant le lot 3 927 710, compris entre la rivière Sainte-Anne et la rue Notre-Dame, qui est utilisé à des fins récréatives dans le cadre des activités de descente de la rivière en radeau pneumatiques opérées par l'entreprise Les Excursions de l'Ouest Il vise également à modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin de ne pas rendre dérogatoire l'usage résidentiel (résidence unifamiliale) présent sur le lot et de permettre

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2026 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site www.saint-casimir.com.

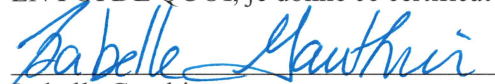
DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 16^e JOUR DE MARS 2026.


Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 mars 2026 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

